

Cher(e)s collègues

Le Bureau d'évaluation de l'OIT, EVAL, cherche un évaluateur/trice pour **conduire l'évaluation indépendante cluster des projets JEUN'ESS : Promotion de l'économie sociale et solidaire et création d'emploi décent pour la jeunesse tunisienne et FORTER'ESS : Renforcement de la résilience des organisations féminines de l'économie sociale et solidaire affectées par la COVID-19 en Tunisie.**

Période de l'évaluation : De fin novembre 2022 à janvier 2023

**Date limite de soumission de candidature : 28 octobre 2022.**

Type de contrat : Contrat de collaboration externe

Langues requises : Maîtrise du Français écrit et parlé, la connaissance de l'Arabique serait un atout.

Pour plus de détails sur l'évaluation, veuillez consulter les termes de références (TdRs) ci-dessous et [ici](#).

Il faut noter que les dates mentionnées dans les TdRs sont à titre indicatif et pourraient être légèrement revues si nécessaire.

Le candidat(e) intéressé(e) par cet appel à manifestation d'intérêt devra fournir les informations suivantes :

1. Description des compétences, les qualifications et l'expérience du/ de la candidat(e) tout en montrant comment celles-ci répondent au mieux aux qualifications requises pour cette position,
2. Une liste des évaluations réalisées antérieurement qui sont préférables en relation avec le contexte et la thématique du présent appel, indiquant clairement le rôle joué par le/ la consultant(e),
3. Le/ la candidat(e) doit démontrer son expertise et sa capacité à conduire des évaluations de projets/ programmes, notamment au sein du système des nations Unies et ou avec des organisations internationales de développement,
4. Une déclaration du/ de la candidat(e) attestant sa disponibilité à conduire l'évaluation finale en Tunisie et une proposition des honoraires professionnels quotidiens exprimés en US Dollar,
5. Une copie du curriculum vitæ du/ de la candidat(e) (qui doit comprendre des renseignements sur les compétences et qualifications du candidat mentionnés plus haut).
6. Une déclaration attestant que le/ la candidat(e) n'a pas été impliqué(e) dans la conception et la mise en œuvre des projets en question ou n'a pas une relation personnelle privilégiée avec les fonctionnaires de l'OIT travaillant directement sur ledit projets en Tunisie,
7. Les noms de deux personnes de référence (téléphone et courriel compris) à contacter.
8. Deux rapports dans lesquels l'évaluateur a été le seul évaluateur ou le chef d'équipe.

La date limite pour présenter une expression d'intérêt pour la réalisation de cette évaluation est le **28 octobre 2022**, à la fermeture des bureaux (17h30 GMT). Veuillez envoyer un courriel avec en objet «Evaluation cluster projets JEUN'ESS et FORTER'ESS en Tunisie» à Ricardo Furman [furman@ilo.org](mailto:furman@ilo.org), mettant en copie Pacome Dessero [dessero@ilo.org](mailto:dessero@ilo.org)

### Termes de référence

**Evaluation indépendante mi-parcours de type-cluster des projets : JEUN'ESS :  
Promotion de l'économie sociale et solidaire et création d'emploi décent pour  
la jeunesse tunisienne (TUN/18/06 EUR)**

**et**

**FORTER'ESS : Renforcement de la résilience des organisations féminines de  
l'économie sociale et solidaire affectées par la COVID-19 en  
Tunisie (TUN/20/01/CAN)  
Version 10 octobre 2022**

<b>Titres des projets à évaluer</b>	<b>JEUN'ESS</b> : Promotion de l'économie sociale et solidaire et création d'emploi décent pour la jeunesse tunisienne <b>FORTER'ESS</b> : Renforcement de la résilience des organisations féminines de l'économie sociale et solidaire affectées par la COVID-19 en Tunisie
<b>Codes de coopération technique des projets</b>	TUN18/06/EUR et TUN/20/01/CAN
<b>Unité administrative responsable pour la gestion du projet</b>	Bureau pays d'Algiers (Algeria, Libye, Mauritanie, Maroc et Tunisie)
<b>Unités techniques responsables pour l'appui technique au projet</b>	Decent Work Team Cairo et Unite COOP Geneve
<b>Pays</b>	Tunisie
<b>Durée</b>	48 mois et 24 mois
<b>Date de démarrage</b>	1 Sept 2019 et 1 aout 2021
<b>Date de fin des projets</b>	31 août 2024 et mars 2023
<b>Donateurs</b>	Union Européenne et Affaires Mondiales et CANADA
<b>Budget des projets</b>	9 millions EUR et 1,419,156.01 USD
<b>Type d'évaluation</b>	Evaluation cluster indépendante mi-parcours
<b>Date de l'évaluation</b>	Novembre 2022 – janvier 2023
<b>Gestionnaire de l'évaluation</b>	Ricardo Furman

## Introduction

Ces Termes de Référence prennent en compte l'évaluation des deux suivant projets : mis en œuvre dans l'économie sociale et solidaire (l'ESS) et de l'emploi des jeunes et des femmes en Tunisie : « Promotion de l'économie sociale et solidaire et création d'emploi décent pour la jeunesse tunisienne (**JEUN'ESS**) » et « Renforcement de la résilience des organisations féminines de l'économie sociale et solidaire affectées par la COVID-19 en Tunisie (**FORTER'ESS**) ».

Ces deux projets proposent des activités conjointes liées notamment à la promotion de l'économie sociale et solidaire en Tunisie en renforçant l'écosystème de ce secteur, l'accompagnement de projets collectifs dans 8 gouvernorats du pays avec un focus sur l'emploi des jeunes et des femmes.

Il faut noter aussi que dans la Conférence International du Travail en juin 2023, la Conférence a adopté une Résolution concernant le travail décent et l'économie sociale et solidaire que demande que l'OIT devrait promouvoir la création et le développement d'entités de l'économie sociale et solidaire solides et résilientes, en tenant compte de la diversité des réalités et des besoins des Membres, notamment du degré d'avancement de l'économie sociale et solidaire, et des normes internationales du travail pertinentes<sup>1</sup>.

Dans ce contexte, l'opportunité d'une évaluation conjointe de type cluster facilitera une analyse plus intégrée du travail de l'OIT dans le pays, pour une vision plus stratégique des projets et des évaluations.

## **1. Contexte des projets**

Les organisations de l'Economie Sociale et Solidaire en Tunisie sont dans la majorité des structures naissantes et n'ont pas encore de ce fait atteint un stade de développement leur permettant de résister à des crises comme celle de la COVID-19. La pandémie a en effet accru leur vulnérabilité en raison notamment des mesures de confinement total qui les a contraintes à ralentir, voire arrêter leurs activités.

En l'absence d'un appui et d'un accompagnement spécifiques, ces organisations risquent la fermeture définitive avec des conséquences économiques, sociales et sanitaires graves sur des milliers de personnes qui courent le risque de se retrouver sans emploi ou d'être contraints de travailler dans l'informel. Ce constat explique à lui seul l'urgence de fournir un appui à ces organisations pour assurer dans un premier temps leur survie et leur permettre dans un deuxième temps de se développer et d'élargir leurs activités afin qu'elles continuent à jouer leur rôle en tant qu'acteur de développement local.

C'est dans ce cadre que les projet JEUN'ESS et FORTER'ESS œuvrent afin d'appuyer les structures en difficulté dans la relance de leurs activités. Les projets visent aussi la promotion de l'économie sociale et solidaire et s'adressent principalement aux jeunes et aux femmes en situation de vulnérabilité.

---

<sup>1</sup> Pour plus des détails voire [ici](#).

## 1.1 Lien vers les cadres stratégiques

Les interventions de ces projets sont directement liées aux cadres stratégiques suivants :

- Le P&B (2020-2021) à travers le résultat 1 : Des emplois plus nombreux et de meilleure qualité pour une croissance inclusive et de meilleures perspectives d'emploi pour les jeunes.
- Le PPTD (2017-2022) et particulièrement son résultat 2.7 favorisant la réalisation d'une réforme des instruments d'assistance et d'accompagnement des chercheurs d'emploi,
- L'UNDAF (2015-2020) notamment le produit 1.2 œuvrant pour l'efficacité d'un environnement des affaires, inclusif et transparent, favorisant l'initiative privée et une meilleure productivité et compétitivité ainsi que l'employabilité.
- Le cadre de l'Agenda global du développement durable 2030 et particulièrement dans les dynamiques d'actions autour des objectifs 1, 2, 5, 8 et 17.

## 2. Le projet JEUN'ESS

Le projet à évaluer a été approuvé pour une période de 5 ans (2019-2024). Il a officiellement commencé en septembre 2019. Le budget total est de USD 9,198.800 (EUR 9,000,000).

Ce projet vise à améliorer l'accessibilité des jeunes hommes et femmes au travail décent et durable. La stratégie du projet est de proposer des solutions concrètes et à impact immédiat aux problèmes auxquels font face les jeunes dans les régions défavorisées, des problèmes persistants accentués par la conjoncture actuelle de la crise de la pandémie de la COVID-19 : chômage, pauvreté, précarité, vulnérabilité.

### 2.1 Objectifs attendus

Le projet JEUN'ESS « Promotion de l'économie sociale et solidaire et création d'emploi décent pour la jeunesse tunisienne » a pour objectif l'amélioration de l'accessibilité des jeunes à l'emploi décent et durable pour les jeunes au niveau régional. Cet objectif global doit être atteint par le biais des trois objectifs immédiats et interdépendants et des produits suivants :

- **Objectif spécifique 1** : Des nouvelles opportunités d'emplois décents et durables sont créées pour les jeunes tunisiens à travers l'économie sociale et solidaire (ESS)
- **Objectif spécifique 2** : Renforcement de la résilience des organisations de l'ESS impactées par la pandémie de la COVID-19
- **Objectif spécifique 3** : Activation du rôle des collectivités territoriales dans l'écosystème local de l'ESS

### 2.2 Stratégie du projet :

Le projet vise à améliorer l'employabilité et promouvoir l'emploi des jeunes à travers une stratégie reposant sur cinq piliers :

1. L'approche programmatique et intégrée du OIT pour l'emploi des jeunes en Tunisie et les synergies avec les autres interventions en cours.
2. L'approche territoriale
3. L'approche genre
4. Les partenariats, y compris avec le secteur privé pour améliorer le potentiel de création d'emplois au niveau local.

5. Les politiques reliant les acteurs nationaux aux acteurs locaux pour la durabilité et la mise à l'échelle des résultats de cette intervention.

### **2.3. Principaux bénéficiaires du projet :**

Les bénéficiaires directs du projet sont les jeunes hommes et femmes de la zone d'intervention du projet (Le Kef, Jendouba, Sidi Bouzid, Kairouane, Kebili et Gabes et Kasserine).

### **2.4. Les résultats principaux obtenus informés par le projet au mois de septembre 2022 :**

- 42 structures OESS retenues ont bénéficié de l'accompagnement du projet JEUN'ESS dans le cadre du fonds Re-Fund.

### **2.5. Dispositif de gestion et de supervision technique du Projet :**

Le projet est géré par une équipe composée d'un Conseiller Technique Principal, de trois Coordonnateurs Régionaux du Projet (CRP) et une Assistante en Suivi et Evaluation du projet. L'équipe est appuyée par une Administratrice du projet, responsable de la gestion administrative et financière du projet et la gestion du personnel administratif.

Dans l'exécution du projet, le Bureau pays basé à Alger bénéficie de l'appui des services du département entreprises et de l'unité coop.

## **3. Le projet FORTER'ESS**

Le projet à évaluer a été approuvé pour une période de 2 ans (2021-2022). Il a officiellement commencé en aout 2021, et la mise en œuvre des activités a démarré en octobre 2021. Un accord avec le bailleur a été évoqué pour une fin du projet en octobre 2023. Le budget total est de 1,419,156.01 USD.

Le projet se concentre sur l'amélioration de la protection du lieu de travail et des conditions de travail des femmes entrepreneurs et des travailleuses des OESS dirigées par des femmes afin de contrecarrer les impacts sociaux, économiques et sanitaires de la pandémie COVID-19. FORTER'ESS contribue également à l'établissement d'un écosystème d'économie sociale et solidaire (ESS) inclusif et équitable en Tunisie, qui encourage la participation accrue des femmes dans le secteur.

### **3.1 Objectifs attendus :**

L'objectif général du projet FORTER'ESS est d'accroître la résilience des organisations féminines de l'économie sociale et solidaire dans deux régions défavorisées et d'accroître leurs capacités de créer des emplois décents. Trois objectifs spécifiques contribueront à la réalisation de l'objectif général :

- **Objectif spécifique 1** : Les organisations féminines de l'ESS sont consolidées au niveau de trois gouvernorats.
- **Objectif spécifique 2** : La protection sur le lieu de travail et les conditions de travail des femmes entrepreneures et des travailleuses dans les organisations féminines de l'ESS sont améliorées dans deux régions défavorisées.
- **Objectif spécifique 3** : Les organisations de l'ESS bénéficient d'un écosystème inclusif, équitable et favorable.

### **3.2 Stratégie du projet :**

Le projet FORTER'ESS développe des solutions adaptées aux réalités locales pour permettre à des organisations féminines de l'économie sociale et solidaire d'atteindre leur plein potentiel et favoriser ainsi l'autonomisation économique et l'inclusion effective des femmes bénéficiaires (les femmes entrepreneurs/dirigeantes des OESS et les femmes travailleuses/adhérente des OESS).

Ces femmes sont confrontées à une discrimination de genre liée aux défis de l'entrepreneuriat féminin dans le pays. En outre, les femmes déjà engagées dans des activités génératrices de revenus confrontées aux défis de l'économie informelle.

Le projet travail dans :

1. le renforcement des capacités techniques, managériales et commerciales des OESS féminines à travers de la formation et accompagnement dans la mise en œuvre d'un plan de résilience et de développement organisationnel.
2. l'appui à l'accès aux ressources et aux marchés.
3. l'appui au développement d'un réseau d'OESS féminines.
4. l'implémentation d'un programme de développement du leadership des femmes entrepreneurs et responsables d'OESS.

Afin de favoriser une appropriation nationale et locale du projet ainsi qu'une responsabilité commune concernant le projet, le projet adopte une stratégie participative permettant d'assurer un niveau élevé d'appropriation des partenaires et des bénéficiaires Le renforcement des capacités institutionnelles et le développement d'outils innovants serait ainsi un élément crucial de viabilité des résultats du projet.

### **3.3. Principaux bénéficiaires du projet :**

Le projet cible directement 200 femmes faisant partie de 22 OESS féminines dans 3 gouvernorats du nord-ouest. Le nombre de bénéficiaires indirects est estimé à 500 femmes.

Le nombre de femmes bénéficiaires directes sont 1300.

Les organisations de l'ESS bénéficient d'un écosystème inclusif, équitable et favorable est estimé à des dizaines de milliers de femmes.

### **3.4. Les résultats principaux obtenus informés par le projet au mois de septembre 2022 :**

- 22 structures basées dans les 3 régions cibles ont été sélectionnées, ont produit des plans de relance et de développement et travaillent sur leur mise en œuvre.
- Une note politique sur les politiques publiques de l'ESS produite

- Une note politique sur la formalisation de l'économie informelle à travers l'ESS en intégrant la dimension genre produite
- Le rapport de la vision stratégique de l'ESS 2035 produit
- Le rapport de la commission de préparation du Plan ESS 2023-2025 produit
- Le plan de mise en œuvre des axes du Plan de développement de l'ESS pour la période 2023-2025 produit

### **3.5. Dispositif de gestion et de supervision technique du Projet :**

Le projet est géré par une équipe composée d'un Coordinateur National Principal, d'une Coordinatrice régionale et d'une Assistante administrative et financière. Le projet bénéficie de l'appui de l'unité coop (Genève) et du spécialiste du pôle entreprise de l'Equipe de Travail Décent de l'OIT Caire.

## **4. Contexte de l'évaluation**

L'OIT considère l'évaluation comme une partie intégrante de la mise en œuvre des activités de coopération technique. Conformément à la politique et aux procédures d'évaluation de l'OIT les projets de plus d'un million dollars doivent faire l'objet d'une évaluation mi-parcours et d'une évaluation finale. Par rapport aux budgets ensemble des projets pour cette évaluation, une `évaluation indépendante type cluster est prévu. Elle sera gérée par le responsable régional de l'OIT pour le suivi et l'évaluation en Afrique.

L'évaluation va être conduite par un consultant indépendant qui n'est pas lié au projet et approuvée par le Bureau d'évaluation d 'OIT `à Genève.

Elle doit être menée dans le contexte des critères et des approches de l'aide internationale au développement tels qu'établis par la norme de qualité de l'évaluation du CAD/OCDE, le code de conduite de l'UNEG pour l'évaluation dans le système des Nations Unies et les lignes directrices de la politique d'évaluation de l'OIT.

Cette évaluation adoptera une « approche groupée (cluster) », ce qui signifie que l'évaluation examinera les deux projets d'une manière intégrale. Ces deux projets sont stratégiquement liés en termes de thème et de population ciblée. Cette approche permettra une couverture complète des deux projets avec de plus grandes opportunités de retour d'information sur la stratégie globale dans le thème en Tunisie ainsi qu'un apprentissage mutuel.

En outre, l'approche groupée sera probablement plus efficace en termes de coût et de temps que les évaluations individuelles de projets. Elle appliquera une portée, un objectif et une méthodologie comparables.

### **4.1. Objectifs, champs et acteurs intéressés par l'évaluation**

L'évaluation a les objectifs suivants :

- a. Établir la pertinence de la conception du projet et de la stratégie de mise en œuvre par rapport à l'OIT, aux Nations Unies et aux cadres de développement nationaux (y inclus le PPDT, le PNUAD et les ODDs) ;

- b. Évaluer la mesure dans laquelle les projets ont avancés ou complétés les objectifs fixés et les résultats attendus et les stratégies utilisés, tout en identifiant les facteurs et les contraintes qui y ont conduit ;
- c. Identifier les résultats positifs et négatifs inattendus du projet ;
- d. Examiner les structures institutionnelles, les capacités d'exécution des projets, les mécanismes de coordination, l'utilisation et l'utilité des outils de gestion, y compris les outils de suivi du projet et les plans de travail ; et à sa synergie avec d'autres projets et programmes ;
- e. Analyser l'efficacité de l'utilisation des ressources financières, humaines et matériels pendant la mise en œuvre des projets. ;
- f. Évaluer la mesure dans laquelle les résultats du projet seront durables ;
- g. Examiner l'impact potentiel des projets ;
- h. Identifier les leçons apprises et les bonnes pratiques potentielles, notamment en ce qui concerne les modèles d'intervention pouvant être appliqués plus avant ;
- i. Fournir des recommandations aux parties prenantes du projet afin de promouvoir la durabilité et de soutenir le développement des résultats du projet

#### **4.1 Utilisateurs de l'évaluation**

L'évaluation est destinée principalement aux mandants de l'OIT, aux gestionnaires du projet, aux partenaires techniques locaux, au donateurs (l'Union Européenne et Affaires Mondiales Canada), et à l'OIT (Bureau de l'OIT à Alger, Equipe de travail décent Cairo, Département de l'emploi, etc.).

Les recommandations, les leçons apprises, et les bonnes pratiques seront utilisées pour améliorer la mise en œuvre des projets en cours et dans les deux cas pour développer les futurs projets d'appui dans le pays et au dehors.

#### **4.3 Champ / Portée de l'évaluation**

##### **Durée et portée de l'évaluation :**

Cette évaluation, en tant que produit d'analyse de la mise en œuvre du projet depuis sa phase de démarrage constituera une évaluation formative et des résultats et de leur pérennité. Elle examinera toute l'intervention des projets à partir de septembre 2019 jusqu'à septembre 2022. Elle considérera l'ensemble des documents susceptibles de soutenir les appréciations y compris le document de projet. L'évaluation prendra également en compte l'évolution du contexte du pays et des gouvernorats ciblés (politique, social, économique, sécuritaire).

L'évaluation devra analyser comment et pourquoi les résultats ont été obtenus de façon à renforcer l'apprentissage produit par cette évaluation.

##### **Couverture géographique :**

L'analyse géographique de l'évaluation doit couvrir les gouvernorats suivants : Le Kef, Jendouba, Gabes, Kebili, Sidi Bouzid, Kasserine Kairouane et Béja, à travers une revue documentaire ainsi que des entretiens avec les parties prenantes aussi bien au niveau national que local.

#### **4.4. Critères et questions relatives à l'évaluation**

Afin d'effectuer sa tâche, la mission aura à examiner les questions se rattachant aux critères d'évaluation suivants appliqués dans le système des Nations Unies (UNEG et le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE) et à l'OIT : pertinence stratégique et cohérence, efficacité, efficience, impact et durabilité, en plus du genre et non-discrimination, tels que définis dans le « ILO Policy guidelines for Evaluation, principles, rationale, planning and managing for evaluations 4th edition (voir Annexe 1) ». Les questions ci-après sont destinées à guider et faciliter l'évaluation. Il ne s'agit évidemment pas d'une liste exhaustive et fermée.

L'évaluateur/évaluatrice, pour la mesure de ces critères d'évaluation se référeront, de manière centrale mais pas exclusive, aux indicateurs de résultat des documents des projets et élaboreront un questionnaire en direction des différentes parties concernées par le projet, comportant des indicateurs plus précis en regard des questions posées, en utilisant les indicateurs du cadre logique comme référence mais pas limiter à ceci. L'analyse devrait surtout refléter le « pourquoi » des résultats obtenus.

Enfin, les orientations de l'OIT concernant, en particulier, le travail décent y compris les Normes internationales du travail, la promotion de l'égalité entre hommes et femmes et l'inclusion des personnes handicapées, le dialogue social, et la transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables devront être explicitement prises en compte, lors de l'évaluation du projet, y-compris l'intégration dans les questions d'évaluation dans le rapport de démarrage.

##### ***Pertinence et alignement stratégique et validité des projets***

- Comment les projets s'alignent-ils aux priorités des Gouvernements de la Tunisie, du PPDT, de l'UNDAF en cours, de l'OIT, les ODDs, des autres cadres de développement des régions, des institutions partenaires et des groupes ciblés ?
- Les institutions nationales / régionales et les groupes cibles se sentent-elles suffisamment associées à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des projets ?
- Dans quelle mesure le cadre logique des projets sont cohérents ? (Ex : les produits ont-ils un lien de causalité avec les effets, qui à leur tour contribuent à l'objectif de développement plus large des projets ? Les cadres de résultats sont-ils réalistes ? Les indicateurs et les objectifs des projets correspondent-ils logiquement à la chaîne de résultats ?)
- Les objectifs, produits et activités sont-ils en cohérence ou complémentaires avec d'autres projets des institutions régionales, d'autres programmes ou projets du OIT ou des autres partenaires au développement ? Comment le projet complète-t-il les stratégies et programmes d'autres partenaires ?
- Quelle est l'apport spécifique, la valeur ajoutée des projets par rapport aux activités ordinaires déployées par les institutions nationales concernées ? Dans quelle mesure les résultats attendus des projets complètent-ils les dispositifs de l'état, des partenaires sociaux et autres parties prenantes ?
- La conception des projets a-t-elle pris en compte toutes les contraintes majeures pouvant entraver la mise en œuvre et les résultats du projet ? Sinon quelles sont ces principales contraintes non prises en compte et quelles stratégies mettre en place pour y faire face et améliorer les objectifs assignés au projet ?

### **Performances et efficacité des projets**

- Dans quelle mesure les résultats et les objectifs pourraient être atteints ou sont-ils susceptibles de l'être à la fin des projets ?
- Les hypothèses de développement qui sous-tendent le cadre logique (la théorie de changement du projet) ont-elles été soutenues ?
- La quantité et la qualité des résultats obtenus ont-elles été satisfaisantes par rapport aux objectifs du projet et les demandes des populations cibles ?
- Est-ce qu'il y a des produits et des résultats inattendus développés ? Pourquoi ?
- Quels sont les obstacles que les projets ont rencontrés durant la première phase de leur mise en œuvre ? Comment les projets y ont fait face ?

### **Efficience des ressources utilisées**

- Les ressources (financières, humaines, expertises...) ont-elles été allouées stratégiquement de façon à assurer l'atteinte des résultats et les produits en quantité et qualité appropriées aux besoins des groupes ciblés ? Les moyens mis à la disposition des projets sont-ils utilisés de façon efficiente ? Pourrait-on obtenir les mêmes résultats à un coût moindre ?

### **Efficacité du dispositif de gestion**

- Y a-t-il un backstopping adéquat pour le management des projets par les bureaux du pays, DWT, le siège de l'OIT ?
- Comment s'effectuent les modalités de collaboration entre les projets et les ministères de tutelle, y a-t-il des dispositions adéquates de gouvernance mises en place et les mandants tripartites sont-ils engagés dans la conception, le suivi et la mise en œuvre du projet ? Y a-t-il une compréhension claire des rôles, des responsabilités entre les projets et les partenaires clés ?
- Quel a été le niveau de partenariat établi (synergie entre les projets et les autres projets de l'OIT ainsi qu'avec les autres projets des partenaires ou institutions régionales) ?
- Capacité de suivi et évaluation : les produits et les effets des projets ont-ils des indicateurs SMART en place ? Les projets ont-ils produit les informations de base nécessaires ? Ont-ils mis en place un système de suivi adéquat qui recueille des informations utiles sur les résultats ?

### **Orientation à l'impact et durabilité des projets**

- Est-ce que les projets ont une stratégie de sortie/exit strategy effective ?
- Les institutions qui bénéficient de la mise en œuvre des projets sont-elles les institutions clés ? Quelles sont les mesures et actions mises déjà en place pour assurer l'appropriation des résultats du projet au niveau des dispositifs de l'Etat et au niveau des régions couvertes ? L'approche et les résultats des projets pourraient-ils être reproduits ou amplifiés par les partenaires nationaux ou d'autres acteurs à la fin des projets ?
- Est-ce que les groupes cibles ont déjà eu, ou auraient des changements significatives en relation aux effets du projet ?

### **3.3.6 Genre et non-discrimination**

- Dans quelle mesure les projets ont-ils intégré dans leurs produits et résultats les besoins stratégiques et priorités, différenciés des hommes et des femmes, préalablement identifiés dans le contexte des politiques sur genre du OIT et des bailleurs et aussi les personnes handicapées ?
- Les bénéficiaires des projets ont-ils profité équitablement aux hommes et aux femmes ? Ont-ils amélioré leur statut ? De quelle manière ?
- Les partenaires ont-ils été sensibilisés et formés sur la problématique genre et les outils développés par les projets ? Intègrent-ils les questions de genre ?
- Les partenaires ont-ils été sensibilisés et formés sur la problématique des personnes handicapées ? Intègrent-ils les questions liées à ce groupe ?

Les questions qui précèdent sont destinées à guider et faciliter l'évaluation. Il ne s'agit évidemment pas d'une liste exhaustive et fermée.

## **5. Modalités et mise en œuvre de l'évaluation :**

### **5.1 Méthodologie d'évaluation :**

La méthodologie combinera nécessairement les approches quantitatives et qualitatives, cependant le choix définitif des différentes méthodes de collecte de données pour cette évaluation reste la responsabilité de l'évaluateur en coordination et avec l'approbation du gestionnaire de l'évaluation, l'approche mixte, y compris la triangulation pour accroître la validité et la rigueur des résultats de l'évaluation, en faisant appel, dans la mesure du possible, aux principales parties prenantes du projet à tous les niveaux pendant les phases de conception, de collecte des données et de rapport. Les méthodes devront être choisies pour leur rigueur et leur capacité à produire des évidences empiriques pour répondre aux critères d'évaluation, répondre aux questions d'évaluation et rencontrer les objectifs de l'évaluation.

L'évaluation sera conforme aux normes et standards d'évaluation et suivra les garanties éthiques, le tout comme spécifié dans les procédures d'évaluation de l'OIT. L'OIT adhère aux normes et standards d'évaluation du Groupe des Nations unies pour l'évaluation (UNEG) ainsi qu'aux normes de qualité de l'évaluation du CAD/OCDE.

L'élaboration spécifique de la méthode d'évaluation sera définie en concertation entre le/la consultant/e et le Gestionnaire de l'Évaluation. La méthodologie combinera les approches quantitatives et qualitatives à conduire suivant les éléments ci-après :

#### **Briefing :**

L'évaluateur aura un premier entretien avec le gestionnaire de l'évaluation pour discuter l'approche méthodologique, un deuxième avec les équipes des projets pour une vision préliminaire du projet, acteurs clés, etc. et organiser la mission de terrain, et autres deux avec les bailleurs pour connaître les attentes de l'évaluation. Les briefings permettent d'apporter à l'évaluateur les précisions que cette dernière sollicitera avant de rédiger le rapport de démarrage de l'évaluation.

#### **L'étude préliminaire des projets pour faire la revue des documents suivants :**

- Documents de projet, lettre d'accord entre L'UE/AMC et l'OIT ;

- Comptes rendus des principales réunions et ateliers ;
- Etudes réalisées ;
- Plans de travail ;
- Tous les rapports d'avancement du projet ;
- Rapports de missions de suivi sur terrain ;
- Programmes Pays pour le Travail Décent (PPTD) ;
- Programmes et budgets du OIT 2020-2021 et 2022-2023;
- Toute autre publication clé ou étude produite dans le cadre du projet ;
- Autres à identifier pendant l'étude préliminaire.

La revue documentaire permettra de dégager un certain nombre de constats initiaux qui à leur tour pourront mener à d'autres questions d'évaluation ou à revoir celles qui existent. Cela aidera à élaborer les outils d'évaluation qui devraient être finalisés en concertation avec le gestionnaire d'évaluation. La méthodologie va être incluse dans le rapport de démarrage qui devra être approuvé par le gestionnaire de l'évaluation avant de passer à la phase de terrain.

### **Phe du terrain**

#### **Entretiens individuels avec le staff du OIT et entretiens sur le terrain ou par téléphone avec :**

- Les spécialistes du OIT au niveau des départements techniques du Siège et au Caire ainsi que le staff impliqué dans les projets ;
- Les mandants de l'OIT (représentants des travailleurs, employeurs et Gouvernement) ;
- Les bénéficiaires des projets dans les régions couvertes et les acteurs de la communauté au niveau local ;
- Le bailleur ;
- Autres institutions impliquées dans la mise en œuvre des projets.

Après consultation avec le gestionnaire de l'évaluation avant de commencer la phase de terrain, une liste indicative des personnes à interviewer avec leurs contacts (e-mail, téléphone) sera fournie par les équipes de gestion des projets (CTP/CNP) à l'évaluateur au démarrage de la mission. L'évaluateur aura la latitude sur le terrain de compléter cette liste initiale.

Durant le processus de collecte des données, le évaluateur/évaluatrice comparera et fera des validations croisées de données issues de différentes sources (staff du projet, partenaires du projet et bénéficiaires) afin de vérifier leur exactitude, et de différentes méthodologies (revue documentaire, visites sur le terrain et interviews) qui se compléteront mutuellement.

L'évaluateur/trice s'assurera que les opinions et les perceptions des femmes soient également reflétées dans les bases de données, entretiens et que des questions spécifiques sur le genre soient intégrées dans les questionnaires.

#### **Préparation/exécution de la réunion de restitution pour les parties prenantes et l'élaboration des rapports préliminaire et final de l'évaluation :**

Le consultant restituera ses résultats préliminaires et recommandations aux parties prenantes clés (y compris le Bureau pays du OIT, les équipes de gestion des projets, le Ministère..., etc.)

lors d'une réunion prévue à cet effet. Il bénéficiera de l'appui logistique et administratif des projets pour son organisation. Il échangera également avec le gestionnaire de l'évaluation au terme de sa mission de terrain.

### **Préparation du rapport de l'évaluation :**

Sur la base de la revue documentaire, des consultations lors des visites de terrain et des conclusions de l'atelier, le consultant soumettra au gestionnaire de l'évaluation un rapport préliminaire d'évaluation qui, après la révision méthodologique, sera circulé aux parties prenantes pour leurs observations et commentaires. Puis, un rapport final d'évaluation prenant en compte les observations du OIT et des parties prenantes.

### **5.2. Principaux produits attendus de l'évaluation :**

Les produits suivants (en français et en version MS Word) devront être produits et livrés par la mission :

- **Un rapport de démarrage de la mission** précisant l'envergure de l'évaluation et les questions d'évaluation, la liste indicative des personnes à interviewer, décrivant de manière détaillée la méthodologie qui sera utilisée pour répondre aux questions d'évaluation y compris les outils d'évaluation, détaillant le plan de travail (basé sur le Checklist 3 d'EVVAL, voire annexe).
- **Une première version du rapport d'évaluation** répondant aux questions liées aux critères d'évaluation, reprenant les recommandations et définissant les leçons apprises, bonnes pratiques, recommandations techniques et pistes pour la suite des activités du programme. Le rapport sera envoyé au responsable de l'évaluation (se référer aux Checklists 4 et 5 sur la préparation du rapport d'évaluation qui définit la structure et le contenu du rapport, voire annexe).
- **Une version finale du rapport** d'évaluation envoyé au responsable de l'évaluation 5 jours après avoir reçu les commentaires sur la première version du rapport.

Le rapport d'évaluation devra être rédigé en français, comporter une trentaine de pages maximum (annexes non comprises), suivre la structure suivante :

1. Page de couverture avec les informations clés sur les projets et les données de l'évaluation ;
2. Résumé exécutif ;
3. Acronymes ;
4. Description des projets ;
5. Objectif, étendue et clients de l'évaluation ;
6. Méthodologie et limitations ;
7. Résultats clairs identifiés pour chaque critère d'évaluation (sections ensemble et par chaque projet) ;
8. Conclusions ;
9. Recommandations (maximum 12 recommandations pertinentes y compris recommandations pour les différents parties clés, le niveau de priorité (faible,

moyenne, haute), l'implication temporelle (court, moyen, long terme), et l'implication des ressources (faible, moyenne, haute)) ;

10. Leçons apprises et bonnes pratiques ;

11. Annexes :

- Termes de Référence ;
- Matrix d'évaluation
- Documents consultés ;
- Table de niveau de réalisation des produits et résultats par indicateurs (cibles versus obtenu) et explication des résultats obtenus dans chaque cas par chaque projet ;
- Formulaire d'ÉVAL de « Leçons apprises » et « Bonnes pratiques » remplis ;
- Chronogramme de la mission sur le terrain (y compris la liste des réunions et interviews réalisées) ;
- Autres informations additives, s'il y en a.

Le Résumé exécutif sera donné suivant le formulaire d'ÉVAL (maximum 4 pages).

Les détails importants ainsi que les formulaires à utiliser pour l'évaluation doivent être consultés sur les liens donnés en annexe.

## **6. Dispositions légales et éthiques :**

L'évaluation devra être conduite en conformité avec les normes et standards des Nations Unies en matière d'évaluation. Les évaluateurs/trices peuvent se référer aux directives du Groupe des Nations Unies sur l'Évaluation (GNUE) : <http://www.unevaluation.org/ethicalguidelines> et les Directives de l'OIT pour l'évaluation des politiques : Principes, justification, planification et gestion des évaluations la Guide.

## **7. Conduite et gestion de l'évaluation :**

### **7.1 Expertise et spécialités requises :**

Pour la réalisation de cette évaluation, il sera recruté un(e) Consultant(e), Evalueur/Evaluatrice ayant le profil suivant :

- Avoir au moins un Master en sciences sociales, en études de développement, économie ou qualifications équivalentes ;
- Expérience professionnelle d'au moins 7 ans, particulièrement dans l'évaluation des initiatives internationales de développement, incluant les projets NU, notamment au niveau politique et de renforcement institutionnel ;
- Avoir des connaissances et expérience avérées sur des thématiques des projets tels que l'emploi, l'insertion professionnelle, l'employabilité et l'entrepreneuriat des jeunes et genre et sur le pays ou pays similaires sera un atout ;
- Une bonne compréhension du mandat de l'OIT et du tripartisme ;
- Une expérience avérée dans la facilitation des ateliers de restitution des résultats d'évaluation ;
- Ne pas avoir d'implication passée ou présente avec les projets, n'avoir pas prospecté un emploi dans les projets ;

- Ne pas avoir de relations personnelles avec le staff impliqué dans la mise en œuvre et la gestion des projets (ne pas être membre de la famille, ami ou un ancien collègue) ;
- Excellente maîtrise du français.

La participation des femmes est fortement considérée.

**7.2 Responsabilités de l'Évaluateur/trice :**

Il/elle est responsable de la conduite des travaux d'évaluation et assume la responsabilité du contenu du rapport d'évaluation.

**7.3. Gestion de l'évaluation :**

L'évaluateur adressera le rapport au gestionnaire de l'évaluation, Ricardo Furman. Il discutera avec lui/elle de toutes les questions techniques et méthodologiques en cas de besoin.

Le projet donnera l'appui logistique, et administratif comprenant envoyer les principaux documents et toute information dont il/elle aura besoin pour mener à bien sa mission et faciliter les contacts avec les différents partenaires. Des discussions à distance et face-to-face seront organisées avec les autorités, partenaires et bénéficiaires concernées par le projet.

**8. Calendrier de l'évaluation à mi-parcours :**

La durée de l'évaluation est estimée à 15 jours selon le chronogramme ci-après. Elle prendra fin en avec la remise du rapport final. Le contrat inclura les travaux préparatoires, les travaux de terrain et la rédaction du rapport.

Phase	Tâches	Personne responsable	Délais indicatifs	H-J du consultant
I	Préparation des TDR : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparation du budget.</li> <li>• Préparation de l'appel pour candidatures (version draft)</li> <li>• Partager avec le SMEO</li> </ul>	Gestionnaire d'Evaluation (GE)	Septembre-octobre	
	Consultation avec l'OIT et les parties prenantes	GE	10-21 octobre	
	Publication de l'annonce de recrutement d'un/e évaluateur/trice	GE	10-28 octobre	
II	Identification des Evaluateurs : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Approbation du choix de l'Evaluateur.</li> <li>• Elaboration des contrats et préparation du budget et de la logistique.</li> <li>• Transmission des TDRs finaux et CV de l'Evaluateur/trice aux parties prenantes.</li> </ul>	GE et EVAL Bureau Alger	31 octobre-14 novembre	
III	Briefing avec l'Evaluateur/trice	GE	21 novembre	0.5
	Transmission Documents au consultant	GE/ CNP du Projet		
IV	Revue des documents relatifs aux projets <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conception des outils de l'évaluation sur la base de la revue documentaire</li> <li>• Entretiens (téléphone/virtuel) avec les coordinateurs du projet et le bailleur</li> <li>• Rédaction du rapport de démarrage</li> </ul>	Evaluateur/trice	21-25 novembre	4.
V	Revue du rapport de démarrage	GE	24 novembre	
	Finalisation du rapport de démarrage	Evaluateur/trice	25 novembre	0.5
VI <sup>2</sup>	Consultations avec le Bureau de l'OIT à Alger, l'équipe du projet, superviseurs techniques, des coordinateurs des projets ESS de l'OIT en Tunisie (FORTERESS et JEUNESS), la population cible, les parties prenantes au Gouvernorat et les bailleurs  Visites au terrain  Atelier avec les parties prenantes pour discussions préliminaires de résultats de l'évaluation et débriefing au BP	Evaluateur/trice Appui logistique du projet	28 novembre – 9 décembre	10
VII	Préparation du rapport préliminaire d'évaluation sur la base de la revue documentaire, des consultations lors des visites de terrain et des conclusions de l'atelier et soumission pour révision méthodologique par le GE et le SMEO.	Evaluateur/trice et GE/ SMEO	12-16 décembre	5
	Révision méthodologique par le GE et transmission des observations à l'Evaluateur/trice	GE/ SMEO	18-19 décembre	

	Prise en compte des observations dans le rapport préliminaire et transmission du rapport au GE et SMEO	Evaluateur/trice	20-22 décembre	1
<b>VIII</b>	Circulation de la version préliminaire du rapport d'évaluation aux parties prenantes clés. Consolidation des commentaires des parties prenantes et envoi à l'évaluateur/trice.	GE	23 décembre-13 janvier 2023	
<b>IX</b>	Finalisation du rapport avec explications au cas où certains commentaires ne seraient pas pris en compte.	Evaluateur/trice	16-17 janvier	1
<b>X</b>	Transmission du rapport final à l'ÉVAL pour approbation.	GE	23-27 janvier	
<b>XII</b>	Transmission officielle du rapport approuvé aux parties prenantes et au donateur	OIT- Alger	30-31 janvier	
<b>Nombre total de jours prestés</b>				22

## 9. Budget

Le budget alloué à cette évaluation est entièrement pris en charge par les projets et son exécution est sous le contrôle du gestionnaire de l'évaluation pour le recrutement de consultants, les missions de terrain, l'organisation d'ateliers et de réunions de consultations avec les parties prenantes.

- Les frais de consultance pour le/la consultant(e) pour 22 jours ;
- Les frais de DSA au cours des missions de terrain (facultatifs),
- L'appui logistique voyage sur le terrain (facultatif).
- L'appui pour l'organisation de l'atelier avec les parties prenantes

<sup>2</sup> L'évolution des contraintes sanitaires pour les voyages en Tunisie pourrait allonger la durée prévisionnelle de la mission d'évaluation sur le terrain.

**Annexe 1 Cadre logique du projet JEUN'ESS**

Objectifs	Indicateurs	Moyens de vérification	Hypothèses
<b>Objectif général : Améliorer l'accessibilité des jeunes à l'emploi décent et durable</b>	1. Proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) non scolarisés et sans emploi ni formation (SDG 8.6.1)	1. Statistiques des Nations Unies	
<b>Objectif spécifique 1</b> : Des nouvelles opportunités d'emplois décents et durables sont créés pour les jeunes tunisiens	<p>1.1 Nombre d'emplois directs soutenus par l'UE, désagrégé par sexe de l'employé, âge, type de secteur (EURF 2.11)</p> <p>1.2. Nombre de mécanismes d'appui aux structures ESS créés et formalisés dans le cadre ou comme conséquence de l'intervention de JEUN'ESS</p> <p>1.3. % d'emplois créés avec l'appui de JEUN'ESS encore existants 3 ans après le soutien reçu par le projet</p>	<p>1.1 Rapports de suivi du projet</p> <p>1.2. Rapport de suivi</p> <p>1.3. Rapport de monitoring</p>	Intérêt des jeunes et des femmes envers l'ESS
<b>Produit 1.1</b> : Des entreprises de l'ESS portées par des jeunes sont mises en place et opérationnelles dans 7 gouvernorats cibles	<p>1.1.1. Nombre de projets ESS portés par les jeunes appuyés avec le soutien de l'intervention financée par l'UE, désagrégé par sexe du jeune porteur, zone géographique</p> <p>1.1.2. Nombre de jeunes ayant accès aux services financiers avec le soutien de l'intervention financée par l'UE, désagrégé par sexe et âge, zone géographique (EURF 2.13)</p> <p>1.1.3. Proportion de structures appuyées par le projet ayant une activité économique viable 3 ans après le premier soutien reçu du projet.</p>	<p>1.1.1. Conventions d'octroi des subventions</p> <p>1.1.2. Rapports de suivi du projet</p> <p>1.1.3. Rapports de suivi du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification de nombre suffisant d'idées de projets ESS pertinentes</li> <li>- Adhésion des jeunes aux principes et valeurs de l'ESS</li> </ul>

<p><b>Produit 1.2 :</b> Les clubs de l'ESS sont opérationnels au niveau des structures locales des jeunes</p>	<p>1.2.1. Nombre de clubs ESS opérationnels avec le soutien de l'intervention financée par l'UE, désagrégé par zone géographique</p> <p>1.2.2. Nombre d'animateurs formés avec le soutien de l'intervention financée par l'UE ayant acquis plus de connaissance et/ou compétences en matière d'animation des clubs ESS, désagrégé par sexe, zone géographique</p> <p>1.2.3. Nombre de projets ESS développés avec le soutien de l'intervention financée par l'UE dans le cadre des clubs, désagrégé par zone géographique</p> <p>1.2.4. Nombre de jeunes adhérents aux clubs, désagrégé par sexe, âge, zone géographique</p> <p>1.2.5. % de clubs opérationnels 2 ans après leur création</p> <p>1.2.6. Proportion d'animateurs formés dans le cadre du projet encore en fonction dans les clubs 3 ans après la formation reçue</p>	<p>1.2.1. Rapports d'avancement de projet Rapports des activités des clubs ESS</p> <p>1.2.2. Feuille de présence des formations ; questionnaires/formulaires soumis au début et à la fin des formations</p> <p>1.2.3. Rapports de suivi de projet</p> <p>1.2.4. Document de registration des clubs ESS</p> <p>1.2.5. Rapport de monitoring des clubs</p> <p>1.2.6 Rapport de monitoring des clubs</p>	<p>Disposition des structures locales à héberger les clubs</p>
---	---	---	--

<p><b>Produit 1.3 :</b> Les structures d'appui locales sont renforcées sur l'accompagnement des projets ESS</p>	<p>1.3.1. Ne Nombre de personnes ressources relevant des structures locales formées avec le soutien de l'intervention financée par l'UE ayant acquis plus de connaissance et/ou compétences en matière d'accompagnement des projets ESS, désagrégé par sexe, zone géographique</p> <p>1.3.2. Nombre de structures ESS appuyées annuellement par les structures d'appui avec le soutien de l'intervention financée par l'UE</p> <p>1.3.3. Augmentation du nombre de structures ESS soutenues/accompagnées par les structures d'appui aux termes de trois ans du début de l'intervention JEUN'ESS</p> <p>1.3.4. Proportion de structures de l'ESS bénéficiant d'un suivi</p> <p>1.3.5. Nombre de plans d'action de durabilité des structures ESS, élaborés par les structures d'appui locales avec le soutien de l'intervention financée par l'UE</p> <p>1.3.6. 1.3.6. Proportion des OESS bénéficiant d'un planning de suivi</p>	<p>1.3.1. Feuille de présence des formations ; questionnaires/formulaires soumis au début et à la fin des formations</p> <p>1.3.2. Rapports de suivi du projet</p> <p>1.3.3. Rapports de suivi du projet</p> <p>1.3.4. Rapports de suivi du projet</p> <p>1.3.5. Rapports de suivi des projets</p> <p>1.3.6. Rapports de suivi des projets</p>	<p>Existence d'un nombre suffisant de structure d'appui dans chaque gouvernorat</p> <p>Prise de conscience des structures d'appui de l'importance de planifier la recherche de la pérennité de leurs activités et volonté des autorités locales à les soutenir dans cette démarche</p>
---	---	--	--

<p><b>Objectif spécifique 2 :</b> Renforcement de la résilience des organisations de l'ESS (OESS) impactées par la pandémie de la COVID-19</p>	<p>2.1. Nombre d'emplois consolidés (donc encore existants 3 ans après l'intervention du projet) dans les entreprises soutenues par l'intervention financée par l'UE, désagrégé par sexe de l'employée, âge, zone géographique, type d'emplois (direct/indirect)</p> <p>2.2. Pourcentage des entreprises soutenues par l'intervention financée par l'UE qui n'ont pas enregistré des pertes d'emplois</p> <p>2.3. Pourcentage des entreprises soutenues par l'intervention financées par l'UE qui ont mis en œuvre les recommandations en matière de sécurité et santé en milieu de travail</p>	<p>2.1.</p> <p>2.2. Registre des entreprises</p> <p>2.3. Règlement intérieur des entreprises / contrats de travail des employés</p>	<p>Nombre suffisant d'OESS n'ayant pas été contraintes d'arrêter définitivement leurs activités suite à la COVID-19</p>
<p><b>Produit 2.1 :</b> Les capacités organisationnelles et financières des OESS impactées par la COVID sont renforcées.</p>	<p>2.1.1 Nombre minimum de structures ESS évaluées en termes de besoins de soutien et de potentiel de développement</p> <p>2.1.2. Nombre d'OESS soutenues avec le soutien de l'intervention financée par l'UE via le Fonds d'urgence ESS COVID-19</p> <p>2.1.3. Nombre des personnes relevant des OESS formées avec le soutien de l'intervention financée par l'UE ayant acquis plus de connaissance et/ou compétences en matière d'élaboration de plans de continuité d'activité (PCA) des OESS et sur les normes de sécurité et santé en milieu de travail, désagrégé par sexe, zone géographique</p> <p>2.1.4. Nombre de PCA élaborés avec le soutien de JEUN'ESS et mis en application</p> <p>2.1.5. Pourcentage des structures appuyées encore opérationnelles 3 ans après avoir reçu le soutien de JEUN'ESS</p>	<p>2.1.1. Etude d'impact de la COVID-19 sur les OESS/ Fiches identification OESS</p> <p>2.1.2 Dossier de subventions</p> <p>2.1.3. Feuille de présence des formations ; questionnaires/formulaires soumis au début et à la fin des formations</p> <p>2.1.4. Les PCA élaborés Rapport d'audit de mise en application des PCA</p> <p>2.1.5. Rapport de monitoring</p>	<p>Volonté réelle des parties prenantes de soutenir les OESS affectées par la COVID</p> <p>Intérêt des OESS à suivre les formations</p>

<p><b>Produit 2.2 :</b> Les conditions nécessaires pour assurer la durabilité et la pérennité de ces structures sont prises en compte au niveau local</p>	<p>2.2.1 Proportion d'OESS avec un business model validé qui poursuivent leurs activités après le financement</p> <p>2.2.2 Proportion d'OESS suivies par les structures locales dans le cadre du transfert de responsabilité</p>	<p>2.2.1. Rapports du projet</p> <p>2.2.2. Rapports des structures locales</p>	
<p><b>Objectif spécifique 3 :</b> Activation du rôle des collectivités territoriales dans l'écosystème local de l'ESS</p>	<p>3.1. Etat d'activation de l'article 109 du code des collectivités locales en matière d'ESS</p> <p>3.2. Etat de mise en place d'un mécanisme de soutien et financement pérenne des projets ESS financés par les collectivités locales</p>	<p>3.1. Etude financée par l'intervention</p> <p>3.2. Rapports de suivi (document officiel pour l'établissement du mécanisme)</p>	<p>Volonté réelle des autorités locales à promouvoir l'ESS dans leur région</p>
<p><b>Produit 3.1 :</b> Les capacités des collectivités locales sont renforcées sur la promotion de l'ESS au niveau local</p>	<p>3.1.1. Ne Nombre de personnes cadres des collectivités locales formées avec le soutien de l'intervention financée par l'UE ayant acquis plus de connaissance et/ou compétences en matière d'ESS, désagrégué par sexe, type de collectivité locale</p> <p>3.1.2. Nombre de projets pilotes créés financés via le Fond JEUN'ESS des collectivités locales, désagréguée par zone géographique</p> <p>3.1.3. % de projets soutenus accompagnés par les membres des collectivités locales</p> <p>3.1.4. Un guide/manuel de procédure pour l'activation de l'article 109 est développé et validé par les institutions concernées</p> <p>3.1.5. Nombre de projets soutenus par le Fonds JEUN'ESS des collectivités locales pour l'ESS encore opérationnels deux ans après l'intervention du projet</p>	<p>3.1.1. Feuille de présence des formations ; questionnaires / formulaires soumis au début et à la fin des formations</p> <p>3.1.2</p> <p>3.1.3</p> <p>3.1.4 Guide/ Manuel</p> <p>3.1.5.</p>	<p>Volonté des collectivités locales à s'impliquer dans la promotion de l'ESS au niveau local</p> <p>Identification d'un nombre suffisant de propositions pertinentes</p>

**Annexe 2 : Cadre logique du projet FORTERESS**

**REALISATION DES RÉSULTATS**

Indicateur	Base de référence (avant le début du projet)	Jalons (comparaison entre ce qui était prévu et ce qui est effectif)	Cible (à la fin du projet)	Résumé du résultat
<b>Résultat 1 : Renforcement des capacités des organisations féminines de l'ESS à relever les défis liés à la crise de la pandémie COVID-19 dans deux régions</b>				
Nombre d'organisations féminines de l'ESS ayant mises en œuvre des plans de résilience et de développement	0	22 structures basées dans les 3 régions cibles ont été sélectionnées, ont produit des plans de relance et de développement et travaillent sur leur mise en œuvre.	Au moins 20 organisations féminines de l'ESS mettent en œuvre des plans de résilience et de développement	Entièrement sur la bonne voie : tous les jalons ont été atteints
<b>Résultat 2 : Nombre de femmes entrepreneuses des OESS formées pour le développement de compétences managériales</b>				
Nombre de femmes entrepreneuses des OESS formées pour le développement de compétences managériales	0	60 femmes identifiées	Au moins 60 femmes sont formées	En bonne voie : la plupart des jalons ont été atteints
<b>Résultat 3 : Amélioration de l'accès des organisations féminines de l'ESS aux marchés locaux et à l'exportation, et augmentation des ventes et des revenus</b>				
Nombre d'organisations féminines de l'ESS ayant accédé à des nouveaux marchés (nationaux, régionaux, ou internationaux)	0	22 organisations identifiées et seront accompagnées dans l'accès à de nouveaux marchés	Au moins 15 organisations ont accès à des nouveaux marchés	En bonne voie : la plupart des jalons ont été atteints
<b>Résultat 4 : Renforcement de la prévention des risques et des maladies professionnelles chez les femmes</b>				
Nombre de femmes membres des OESS ayant bénéficiées des formations sur les risques et les maladies professionnelles	0	200 femmes sont identifiées	Au moins 200 femmes sont formées	En bonne voie : la plupart des jalons ont été atteints
<b>Résultat 5 : Diffusion de la culture de la couverture sociale auprès des femmes relevant des organisations de l'ESS</b>				
Nombre des femmes des OESS bénéficiant d'un accompagnement pour leur inscription au système de protection social existants	0	200 femmes sont identifiées	Au moins 200 femmes sont accompagnées	En bonne voie : la plupart des jalons ont été atteints
<b>Résultat 6 : Renforcement des capacités pour une intégration de l'aspect genre au niveau de l'écosystème de l'ESS en particulier le cadre juridique en vigueur et le système statistique sur l'ESS</b>				
Existence d'une étude sur l'intégration de l'aspect genre dans les textes juridiques régissant le secteur de l'ESS et dans le système statistique du secteur de l'ESS	0	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une note politique sur les politiques publiques de l'ESS produite</li> <li>- Une note politique sur la formalisation de l'économie informelle à travers l'ESS en intégrant la dimension genre produite</li> <li>- Le rapport de la vision stratégique de l'ESS 2035 produit</li> <li>- Le rapport de la commission de préparation du Plan ESS 2023-2025 produit</li> </ul> Le plan de mise en œuvre des axes du Plan de	Une étude sur l'intégration de l'aspect genre dans les textes juridiques régissant le secteur de l'ESS et dans le système statistique du secteur de l'ESS réalisée	En bonne voie : la plupart des jalons ont été atteints

		développement de l'ESS pour la période 2023-2025 produit		
Nombre de cadres de l'administration au niveau local et/ou national formés aux questions relatives au genre	0	50 cadres identifiés 30 cadres en cours d'identification	Au moins 80 cadres de l'administration sont formés	En bonne voie : la plupart des jalons ont été atteints
Matériel de communication sur les succès stories « femmes dans l'ESS » produit et diffusé		10 success stories identifiées et seront documentées durant le 2 <sup>ème</sup> semestre de 2022	Au moins 10 expériences d'OESS documentées par le projet	En bonne voie : la plupart des jalons ont été atteints

### **Annexe 3 Documents et outils pertinents sur la politique d'évaluation de l'OIT**

Directives de l'OIT pour l'évaluation des politiques : Principes, justification, planification et gestion des évaluations, 3e éd. (Août 2017)

[http://www.ilo.ch/eval/Evaluationpolicy/WCMS\\_571339/lang--en/index.htm](http://www.ilo.ch/eval/Evaluationpolicy/WCMS_571339/lang--en/index.htm)

Formulaire du code de conduite (à signer par l'évaluateur)

[http://www.ilo.org/eval/Evaluationguidance/WCMS\\_206205/lang--en/index.htm](http://www.ilo.org/eval/Evaluationguidance/WCMS_206205/lang--en/index.htm)

Liste de contrôle. 3 Rédaction du rapport initial

[http://www.ilo.org/eval/Evaluationguidance/WCMS\\_165972/lang--en/index.htm](http://www.ilo.org/eval/Evaluationguidance/WCMS_165972/lang--en/index.htm)

Liste de contrôle 5 Préparation du rapport d'évaluation

[http://www.ilo.org/eval/Evaluationguidance/WCMS\\_165967/lang--en/index.htm](http://www.ilo.org/eval/Evaluationguidance/WCMS_165967/lang--en/index.htm)

Liste de contrôle 6 : Evaluation de la qualité du rapport d'évaluation

[http://www.ilo.org/eval/Evaluationguidance/WCMS\\_165968/lang--en/index.htm](http://www.ilo.org/eval/Evaluationguidance/WCMS_165968/lang--en/index.htm)

Modèle pour les leçons apprises et les bonnes pratiques émergentes

[http://www.ilo.org/eval/Evaluationguidance/WCMS\\_206158/lang--en/index.htm](http://www.ilo.org/eval/Evaluationguidance/WCMS_206158/lang--en/index.htm)

[http://www.ilo.org/eval/Evaluationguidance/WCMS\\_206159/lang--en/index.htm](http://www.ilo.org/eval/Evaluationguidance/WCMS_206159/lang--en/index.htm)

Note d'orientation 7 Participation des parties prenantes à l'évaluation de l'OIT

[http://www.ilo.org/eval/Evaluationguidance/WCMS\\_165982/lang--en/index.htm](http://www.ilo.org/eval/Evaluationguidance/WCMS_165982/lang--en/index.htm)

Note d'orientation 4 Intégration de l'égalité des sexes dans le suivi et l'évaluation des projets

[http://www.ilo.org/eval/Evaluationguidance/WCMS\\_165986/lang--en/index.htm](http://www.ilo.org/eval/Evaluationguidance/WCMS_165986/lang--en/index.htm)

Modèle pour la page de titre de l'évaluation

[http://www.ilo.org/eval/Evaluationguidance/WCMS\\_166357/lang--en/index.htm](http://www.ilo.org/eval/Evaluationguidance/WCMS_166357/lang--en/index.htm)